

RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022/2023

Niveau Départemental

Article 1 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via <https://monclub.fft.com/> . Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour. **Attention : Aucune inscription pour le tour ne sera enregistrée après la date limite.**

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation (cf. article 3)

Particularité pour les féminines :

Par défaut, les féminines sont inscrites au niveau régional. Si elles ne souhaitent pas participer à ce niveau, elles doivent le signaler en envoyant un message au secrétariat de la Ligue (contact@liguehdf.ftt.fr) lors de leur inscription en indiquant leur choix qui sera irréversible pour la saison. Elles participeront à l'échelon départemental avec les garçons de leur catégorie sans pouvoir accéder à l'échelon régional ni changer de choix en cours de saison.

Si un joueur n'a pas participé au tour précédent (y compris excusé justifié), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui (dans la limite d'1/4 des joueurs)

Article 2 : Organisation sportive

L'organisation sportive de l'échelon départemental concerne les joueurs licenciés dans les clubs du Pas-de-Calais des catégories Seniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins et Poussins qui ne sont pas sélectionnés au niveau National ou Régional.

Pour le 1^{er} tour :

- Les joueurs et joueuses des catégories Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins sont classé(e)s en tenant compte de leur points/licence.

Pour les autres tours :

Tous les joueurs et joueuses, quelles que soient leur catégorie d'âge et leur niveau, sont placés en tenant compte de leur participation et de la place obtenue au(x) tour(s) précédent(s)

Catégorie Sénior Masculin :

- Départementale 1 : 24 joueurs
- Départementale 2 : 24 joueurs (ou 48 joueurs répartis en 2 groupes)
- Départementale 3 : le reste des joueurs.

Catégorie - 18 ans Junior Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

Catégorie - 15ans Cadet Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

Catégorie - 13ans Minime Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

Catégorie - 11ans Benjamin Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

Catégorie – 9 ans Poussin Masculin :

- Départementale 1 : Tous les joueurs n'étant pas sélectionnés à l'échelon Régional répartis en 1 seul groupe.

Article 3 : Non – participation à un tour du CF

La liste des joueur(euse)s qualifié(e)s au niveau régional sera publiée environ deux semaines avant chaque tour.

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable Départemental (crit.62tt@gmail.com) pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente (**voyages scolaires, Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie), hospitalisation, sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées**), le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres 1ers forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2e forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

f) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Le club du joueur n'ayant pas avisé de son désistement et étant absent lors de la compétition sera sanctionné par une pénalité financière de 40,00 €, sauf cas d'absence pour raisons médicales, professionnelles ou personnelles graves et non prévisibles (faire parvenir un justificatif, (certificat médical, attestation employeur, ... sous les 48 heures incluant la date de l'épreuve).

Article 4 : Déroulement sportif

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire mais les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans la division inférieure (sauf forfait excusé au motif retenu).

A chaque tour et dans chaque division, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de joueurs par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie peut comprendre des poules puis un tableau à élimination directe avec classement intégral ou uniquement des poules.

Pour le 1er tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1er juillet de la saison en cours, en cas d'ex æquo, par tirage au sort, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral du tour précédent.

Dans toutes les séries, les parties des poules et des tableaux sont disputées au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées : 3/2, 3/1 ou 3/0).

Article 5 : Montées et descentes

Montées de Départementale 1 en Régionale : 1 montée obligatoire.

Montées et Descentes en Départementale, elles seront indiquées sur la circulaire à chaque tour.